



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bibliothécaires-documentalistes

Question écrite n° 99439

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 qui définit les missions des enseignants documentalistes. Le texte n'a pas évolué depuis sa parution alors que ce métier spécifique de l'enseignement a évolué et que le rôle pédagogique des enseignants documentalistes dans la mise en oeuvre d'un cursus de formation s'est accru. Aussi, afin également de mieux prendre en compte le CAPES des sciences et techniques documentaires, créé en 1989, il lui demande les mesures qu'il entend prendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99439

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7210